

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°11/2024

Objet :

Désignation d'un
réfèrent « frelon
asiatique »

Certifié exécutoire
par la Maire, le

13/03/24



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 mars, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 06 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothée LEFEBVRE, Eugène DELAMBRE, Laury FLIPPE, Angélique BARBIER, Bruno VIENNE, Muriel POLLART, Sylvie COUSIN, Laurent DHE, Véronique HERMANT.

Absents excusés : Daisy LAINE, Clément BACRO.

Procurations :

Clément BACRO donne procuration à Catherine GERARD

Daisy LAINE donne procuration à Laurent MUCHEMBLED

Secrétaire : Sylvie COUSIN

La séance ouverte, Madame BARBIER explique à l'assemblée que la CCSA a mis en place un plan d'action local de lutte contre le frelon asiatique. Elle informe que les membres de cette commission demandent à chaque commune membre de nommer un réfèrent qui sera formé par le GDSA62 (Groupement de Défense Sanitaire Apicole). Le rôle du réfèrent sera d'accompagner les administrés sur les questions liées au frelon asiatique : l'identification, le recensement des nids pour un piégeage efficace au printemps.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée décide de nommer Monsieur Laury FLIPPE comme réfèrent « frelon asiatique ».

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,
Anne-Marie BARBIER

